

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIER Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

**Extensions du réseau de transports en commun - Subventions « Grenelle II » -
Conventions financières avec la Caisse des Dépôts et Consignations - Décision
- Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2009/0708 le Conseil de Communauté dans sa séance du 06 novembre 2009 a décidé d'arrêter, suite à la concertation, le dossier définitif du projet de développement du réseau de transports en commun.

Ce projet inclut les opérations suivantes :

- la création de la ligne D ;
- les extensions des lignes A, B et C ;
- le Tram-train du Médoc.

Par la suite, dans sa séance du 24 septembre 2010, le Conseil de Communauté, par délibération n°2010/0603, a autorisé le dépôt de la candidature de notre établissement public à l'appel à projets « Transports Urbains » hors Ile-de-France.

Dans le cadre de cet appel à projets « Grenelle II », la Communauté Urbaine avait déposé un dossier de demande de subvention pour les opérations suivantes :

- Poursuite de la réalisation de la ligne D ;
- Prolongement de l'extension de la ligne C vers Villenave d'Ornon ;
- Réalisation de la ligne du Tram-train du Médoc ;
- Mise en place d'équipements de renforcement de l'offre sur le réseau Tramway.

Pour mémoire, la Communauté Urbaine avait précédemment obtenu un subventionnement au titre du « Grenelle I » pour les projets suivants :

- Extensions lignes A, B et C : (36,4 millions €) - convention signée le 22 octobre 2010 ;
- Ligne D -1ère phase : (6,22 millions €) - convention signée le 22 octobre 2010.

Concernant le second appel à projets, la candidature de la Communauté Urbaine a été retenue avec les décisions d'attribution de subventions suivantes :

- Poursuite de la réalisation de la ligne D : 17,75 millions € ;
- Prolongement de l'extension de la ligne C vers Villenave d'Ornon : 5,29 millions €.

Ces deux projets précités feront l'objet d'un conventionnement avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports en France (AFITF) dans le courant du premier trimestre 2013.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature des 2 projets de conventions (TTM et Renforcement de l'Offre) qui sont portées par la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que représentant de l'opérateur du fonds « Ville de demain ».

Ces 2 projets ont fait l'objet de décisions du Premier Ministre en date du 09 mars 2011.

- Réalisation de la ligne du Tram-train du Médoc ; 11,71 millions €
- Mise en place d'équipements de renforcement de l'offre sur le réseau Tramway ; 1,89 millions €

Le partenariat mené avec la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations a conduit à l'élaboration des 2 projets de conventions financières jointes en annexe à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2009/0708 le Conseil de Communauté du 06 novembre 2009 ;

VU la délibération n°2009/0708 le Conseil de Communauté du 24 septembre 2010 ;

VU la décision du Premier Ministre n°2011 – VD – 06 ;

VU la décision du Premier Ministre n°2011 – VD – 08 ;

VU les projets de conventions TCSP n°41 509 et 41 510 , ci-annexés.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

L'intérêt que présente le partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation pour le financement des extensions du réseau de transports en commun.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de financement, à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations, l'une pour la réalisation du Tram-train du Médoc (n°41.509) et l'autre pour le renforcement de l'offre du réseau (n°41.510) ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire afférant aux conventions précitées ;

Article 3 : d'inscrire les recettes correspondantes au Budget Annexe Transports – Chapitre 13 – Article 13110022 – Programmes TT30 et TW30 – CRB KD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 JANVIER 2013

PUBLIÉ LE : 16 JANVIER 2013

M. GÉRARD CHAUSSET